



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction de
l'Immigration et de
l'Intégration

Directeur

Affaire suivie par :
Yves FAES
Tél : 03 20 30 53 57

Courriel : yves.faes@nord.gouv.fr

Lille, le 17 MAR 2014

Le Préfet du Nord

à

Mesdames et Messieurs les
Maires de l'arrondissement de
LILLE

Objet : Acquisition de la nationalité française par décret

J'ai l'honneur de vous informer des modifications qui interviendront prochainement en matière d'accueil et d'instruction des dossiers concernant les demandes d'acquisition de la nationalité française par décret.

A compter du 14 avril prochain, les usagers désirant acquérir la naturalisation par décret pourront télécharger sur le site internet de la préfecture – rubrique naturalisations - les imprimés adéquats et prendre connaissance des conditions à remplir.

Un questionnaire sera mis à leur disposition ; chaque demandeur est invité à le remplir ce qui lui permettra d'obtenir la liste des pièces à produire. Il s'agit là d'un outil efficace à la constitution du dossier.

Les dossiers devront obligatoirement être transmis par courrier recommandé. L'accueil physique tel qu'il se pratiquait jusqu'à présent entre 8h30 et 9h15 pour la réception ou le retrait du dossier sera supprimé.

Si le dossier est complet, le demandeur sera convoqué à la préfecture pour l'entretien d'assimilation ; dans le cas contraire, le dossier sera retourné.

Une permanence téléphonique sera mise en place à raison de 2 demies journées par semaine (les mardis et jeudis matin).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de la directive nationale d'orientation de l'accueil des étrangers qui veut limiter le nombre de déplacements des usagers en préfecture ou sous/préfecture ; elles préfigurent également la mise en place prochaine (1^{er} janvier 2015) de la future plate-forme régionale naturalisation qui devrait être installée en préfecture du Nord.

Pour l'instant les changements évoqués ci-dessus ne concernent pas les acquisitions de la nationalité française par mariage.

Je vous remercie de porter à la connaissance des résidents de votre commune cette procédure.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général Adjoint

Guillaume THIRARD